

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 par ent des 1^{er} et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havaç, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Cahors. — Départ.		Agen. — Arrivée.		Monsempron-Libos. — Départ.		Agen. — Arrivée.		Paris. — Départ.		Monsempron-Libos. — Arrivée.	
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte (101)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
5h10	12h25	5h40	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	7h45	9h40	7h30	7h54
5 26	12 47	5 55	5 55	9 59	6 44	9 57	6 44	10 30	4 30	9 37	5 37
5 39	1 7	6 7	6 7	7h48	3h 3	7h34	6 50	4 45	5 16	7 50	5 58
5 47	1 20	6 16	6 16	10 58	5 46	41 6	8 36	5 16	5 16	8 2	6 7
6 3	1 43	6 37	6 37	3 28	4 18					9 49	6 20
6 17	2 »	6 49	6 49	9 34						9 57	6 28
6 27	2 14	6 58	6 58	9 42						10 6	6 43
6 37	2 27	7 7	7 7	7 45	12 42	7 53				10 20	6 48
7 1	2 44	7 19	7 19	12 39	4 39	3 4				8 44	7 2
7 3	2 51	7 26	7 26							8 55	7 18
										9 7	7 35
										10 52	9 23
										9 25	7 54
										11 8	9 41

Cahors, le 23 Septembre 1875

Le Maréchal-Président de la République accompli, au milieu des manifestations sympathiques des populations, un important voyage dans le département de l'Allier. Ce voyage, on le sait, a un double but. Le Maréchal veut s'initier aux besoins particuliers de l'un de nos plus intéressants départements ; il veut aussi assister aux manœuvres d'instruction militaire dont l'Allier est en ce moment le théâtre.

Arrivé à Moulins, le Président de la République y a été accueilli par ce respect mêlé de reconnaissance qu'il inspire partout sur son passage, et dont les discours prononcés par le premier adjoint de la cité, par le président du Conseil général et par le premier président de la cour de Riom, n'ont été que l'écho fidèle.

« L'amour de la patrie, a dit le Maréchal, tel est le résumé de ma politique, » et il ne pouvait trouver une meilleure formule pour caractériser ce qu'a été ce gouvernement réparateur à qui la France doit, à l'intérieur, une Constitution qui, avec l'ordre et la paix, lui assure un lendemain, et, à l'extérieur, des sympathies que sa modération et sa sagesse augmentent chaque jour.

Une petite excursion que le Président de la République a faite ensuite à Souvigny, pour y visiter le concours agricole et rendre ainsi hommage à l'agriculture bourbonnaise a été signalée par d'excellentes paroles prononcées par le maire de cette petite ville, M. de Bonnard. « Le haut caractère d'ordre, de foi, de respect de soi-même qui marquent votre vie, a-t-il dit au maréchal de Mac-Mahon, est un signe que Dieu veut relever la France, puisqu'il lui donne de tels exemples dans son guide. »

Les peuples ont beau s'en défendre, dit à ce sujet le *Moniteur universel*, l'exemple de ceux qui les gouvernent peut beaucoup pour leur grandeur ou pour leur abaissement, pour leur salut ou pour leur perte, et plus d'une période néfaste de notre histoire n'a été que la conséquence de la conscience inflexible ou facile de ceux qui dirigeaient alors l'État. En ne se respectant pas eux-mêmes, ils détruisirent le respect qui leur était dû, et préparèrent ainsi des révolutions aussi funestes à la nation qu'à eux-mêmes. Revenir au respect de soi-même et d'autrui, voilà le mot de la situation, et il appartenait à la haute probité politique du maréchal de Mac-Mahon de le faire dire.

Après le voyage du Maréchal-Président, le grand événement du jour est le discours prononcé au Comice agricole de Dompierre (Vosges) par M. Buffet.

Dans notre dernier numéro, nous avons dit, d'après une correspondance de Paris, que ce discours visait à la fois le parti radical et le parti bonapartiste. Cette impression ne semble pas pleinement justifiée, et la plupart des journaux réservent leur opinion. Nous devons dire cependant que plusieurs feuilles, entr'autres le *Temps* et le *Journal des Débats* ont paru croire que M. Buffet blâmait d'autres tendances que celles de l'impérialisme. Conformément à nos habitudes, nous ferons connaître les diverses opinions de la presse parisienne.

Voici, en attendant, le toast porté par M. Buffet au maréchal de Mac-Mahon au banquet de Dompierre :

Messieurs,

Je vous propose de boire à la santé du maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Ce toast n'a pas besoin de commentaires. Le nom que je viens de prononcer éveille depuis longtemps, et aujourd'hui surtout, dans tous les cœurs français un vif et profond sentiment de respect, de reconnaissance et de confiance. Cette confiance justifiée par tant de glorieux services, ne sera pas trompée, je vous l'affirme. Elle est si complète que, pour la première fois peut-être, le Chef de l'État n'est en butte à aucune attaque. Toutes les passions de parti se taisent devant ce grand homme de bien dont le dévouement, le désintéressement absolu, l'énergique volonté et le ferme bon sens rassurent la France. On est certain qu'un tel homme n'aura jamais qu'une règle de conduite, le devoir, et qu'une ambition, celle d'être utile au pays.

Messieurs, à la santé du maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Voici, en outre, la réponse de M. Buffet au toast qui lui avait été porté par M. Resal :

La poésie a ses licences : la seule que M. Resal se soit permise et que sa vieille amitié lui a probablement dissimulée, c'est l'exagération de l'éloge. Il avait l'intention de faire un portrait ; c'est un modèle qu'il a présenté. Les grands hommes dont il a cité les noms consacrés par la reconnaissance des peuples, sont assurément des modèles, mais des modèles placés si haut que l'on peut dire qu'ils sont proposés à l'admiration plutôt qu'à l'imitation des hommes publics. Mais ce que je retiens sans réserve du toast de mon excellent ami et de l'accueil qu'il a reçu de vous, c'est l'expression de votre fidèle sympathie. Laissez-moi vous dire qu'elle ne m'a jamais été aussi douce qu'aujourd'hui et que jamais je n'en ai aussi vivement senti le prix.

Lors de notre dernière réunion, je devais à la confiance de mes collègues de l'Assemblée, un poste élevé qui met celui qui l'occupe en dehors des luttes des partis. Je n'en étais pas sans doute le spectateur désintéressé (quel bon citoyen pourrait se désintéresser des débats où les destinées du pays sont engagées?) mais il m'était interdit par mes fonctions d'y prendre part. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Je n'ai pas désiré ce changement, vous le savez ; je puis même dire qu'il ne s'est pas accompli par un acte entièrement libre de ma volonté. Ma résistance, croyez-le bien, messieurs, ne venait pas d'un lâche effroi de la responsabilité, ni de la préoccupation de

mes convenances personnelles.

Je craignais seulement, et c'est là une crainte avouable, que mes forces ne fussent pas égales aux difficultés de la tâche. Mais lorsque le maréchal de Mac-Mahon qui, ne refusant aucun sacrifice au pays, a le droit d'être exigeant pour les autres, eut réclamé instamment mon concours, et lorsque j'eus lieu de croire que mes collègues de l'Assemblée y attachaient aussi quelque prix, il ne m'était plus permis d'hésiter.

Nous avons, mes collègues et moi, accepté la lourde responsabilité qui nous était imposée, avec la certitude que le poids en serait du moins allégé pour chacun de nous, par un accord complet sur la conduite à tenir. Cet accord, je suis heureux de le répéter devant vous, ne s'est pas démenti un seul jour, ni dans aucune circonstance. Je n'oublie pas la règle si sage que rappelait tout à l'heure M. Resal, et cet oubli me conviendrait moins qu'à tout autre, puisque j'ai l'honneur d'être le président du conseil. Mais je ne crois pas entrer sur le domaine qui nous est interdit plus que ne l'a fait lui-même notre honorable collègue, si je vous dis que nous nous sommes loyalement placés, mes collègues et moi, sur le terrain des lois constitutionnelles votées par l'Assemblée nationale, et auxquelles sont dus le respect et l'obéissance de tous. Et nous avons pensé que notre premier devoir était de faire cesser, dès le premier jour, la plus dangereuse des équivoques en témoignant par nos déclarations et par nos actes que le vote des lois n'impliquait, dans aucune mesure, l'abandon d'une politique nettement conservatrice, ni même l'adoption d'une politique qui, sans être encore la politique révolutionnaire, frayerait la voie à celle-ci et lui servirait de préparation et de transition. Servir de transition entre ce que l'on considère comme le bien et ce que l'on tient pour le mal, c'est le plus déplorable des rôles, c'est aussi le plus funeste.

Nous estimons, au contraire, que la grande tâche du gouvernement actuel, celle que nous remplirons dans la mesure de nos forces, consiste à réformer le faisceau de toutes les forces conservatrices de la France, faisceau malheureusement rompu par nos révolutions successives. Ces révolutions ont jeté dans les camps divers des hommes qui, en réalité, poursuivent le même but, mais qui sont malheureusement accoutumés à le poursuivre par des voies différentes.

C'est à la seule condition que cette union de tous les hommes d'ordre se rétablira, pour élever contre de dangereuses tendances un infranchissable barrière, que la défense de la société sera assurée, que nous pourrions envisager l'avenir avec une pleine sécurité. Plusieurs de mes collègues ont signalé déjà, dans des réunions comme celle-ci, le calme et l'apaisement qui se sont produits dans les esprits, l'activité féconde du pays et les remarquables progrès de la richesse publique, attestés par des faits irrécusables.

Ce relèvement de la France, plus rapide qu'on aurait osé l'espérer, peut sans doute nous inspirer confiance, mais cette confiance ne doit être ni aveugle, ni présomptueuse. N'oublions pas que des dissensions intérieures, que la moindre imprudence pourraient compromettre ce qui a été si laborieusement acquis.

Je n'ai donc rien à changer, messieurs, au langage que je vous tenais l'an dernier, et je renouvelle encore aujourd'hui le pressant appel que j'adressais alors à l'union patriotique de tous les gens de bien. Cette union, dont il ne faut désespérer nulle part, est relativement facile dans cette contrée où les divisions sont moins nombreuses et moins profondes qu'ailleurs, et parmi ces populations agricoles qui, sans préoccupations de parti, demandent avant tout aux pouvoirs publics d'assurer aux intérêts légitimes,

mes, moraux et matériels, une protection efficace.

Je vous propose un toast aux cultivateurs de l'arrondissement de Mirecourt.

Au moment même où M. Buffet parlait à Dompierre, M. le duc de Broglie prononçait dans l'Eure une très-éloquente allocution, dont nous trouvons l'éloge dans le *Journal des Débats*, cet ancien adversaire de M. le duc de Broglie.

Les journaux publient une lettre de M. Callet, député de la Loire, à qui on attribue par erreur la brochure intitulée : *Les Responsabilités*.

M. Callet a fait partie, en 1873, de la commission des neuf, chargée par les trois groupes de la droite de fixer les conditions auxquelles la monarchie serait restaurée.

La lettre de M. Callet contient des documents assez curieux, notamment une lettre que M. le comte de Chambord lui écrivit à propos d'une brochure que le futur député de la Loire, proscrit après le coup d'État, avait fait paraître en Hollande.

Venise, le 20 février 1853.

Votre dernière publication : *La Veille du Sacre*, m'a vivement intéressé, monsieur, et je profite avec plaisir d'une occasion qui s'offre à moi pour vous en faire parvenir mes remerciements. Dans ces jours de défaillance où toutes les notions du juste et de l'injuste semblent confondues, honneur à ceux qui, comme vous, éloquentes défenseurs de la sainte cause du droit et de la justice, ont le rare courage de protester contre l'iniquité triomphante, en faveur des règles éternelles sur lesquelles repose l'ordre social tout entier !

Si, d'ailleurs, M. Callet n'est point l'auteur de la brochure, il ne se gêne point pour la défendre.

Je n'ai vu, pour ma part, dans cet opuscule, qu'un vif désir d'union entre les royalistes de toutes les époques, qu'une logique par trop inexorable, mais qui fourmille d'arguments en faveur de cette union ; qu'une haine profonde de césarisme, qu'un ardent amour de la vérité, préférable à tout en ce monde ; qu'une estime, affection et respect pour les légitimistes de conviction et non de métier ; en un mot, qu'un esprit véritablement chrétien et, ce qu'il ne faut pas confondre, véritablement monarchique. Trop monarchique même, dans les circonstances présentes, puisque la monarchie légitime et constitutionnelle a été rendue impossible pour longtemps et, qui sait ? peut-être pour toujours.

Je crains que l'auteur inconnu n'ait écrit avec larmes une épithète que lira l'avenir, et si je le connaissais, — je me permettrais de lui renvoyer cette parole que m'adressa autrefois à moi-même une main auguste : « Puisse le vœu par lequel vous terminez votre remarquable écrit se réaliser bientôt pour le bonheur de la France ! » Il est vrai que j'ajouterais : « N'y comptez pas ! car je ne suis plus jeune et ne me fais d'illusions sur rien et sur personne ; je ne suis hélas ? qu'un vieux parlementaire, plein d'une amère expérience, bien décidé à soutenir, crainte de pis, la République telle qu'elle est constituée, même à m'y rallier de cœur, si elle assure à mon pays, que je mets bien au-dessus de

toutes mes affections terrestres, la liberté, la paix et la grandeur morale qui lui sont nécessaires à lui d'abord, et, par lui, au monde.

Cette déclaration de M. Callet en faveur de la Constitution du 25 février est trop conforme à nos propres opinions, pour que nous nous dispensions de la signaler à nos lecteurs et aussi à cette fraction de l'ancien parti légitimiste, qui conserve encore des illusions sur la possibilité d'une restauration.

Du reste, la brochure : *Les Responsabilités* continue à défrayer l'attention de la presse.

On lit dans la *Gazette de France* :

Les journaux bonapartistes se sont empressés d'adopter le bruit d'après lequel les princes d'Orléans se seraient ralliés à la République conservatrice.

Ils assurent que cette prétendue évolution n'a point lieu de les surprendre, et partent de là pour diriger de vives attaques contre les princes.

La presse bonapartiste joue son jeu, mais elle le joue un peu à l'étourdi.

Les apologistes de l'empereur Napoléon III ne voient-ils donc pas que les jugements qu'ils portent contre les princes d'Orléans sont la condamnation aussi formelle qu'énergique de sa conduite.

Que feraient les princes en offrant à la République leur adhésion et leur appui? Juste ce que fit Louis Bonaparte en 1848.

Nous avons eu souvent l'occasion de citer les chaleureuses protestations de dévouement et de fidélité qu'il écrivit ou prononça avant que l'occasion se présentât de s'emparer du pouvoir impérial.

Le prince Louis Bonaparte ne recula pas devant les serments les plus solennels. Il déposa, avec grand appareil, son épée sur l'autel de la République; il promit son appui à la République; il déclara qu'il défendrait la République envers et contre tous, qu'ils regarderait les ennemis de la République comme les ennemis de la France, et cela sous toutes les formes.

Les bonapartistes seraient prudents de glisser très légèrement sur les intentions politiques que des journaux plus ou moins bien informés prêtent aux princes d'Orléans.

Il est d'ailleurs en politique une foule de sujets que les bonapartistes devraient aborder avec la plus grande circonspection.

Telles sont les questions d'usurpation de pouvoir, de mesures illégales, de menées ou d'agitation.

Le parti bonapartiste a un tel passé, que lorsqu'il porte une accusation contre un autre parti, on peut presque toujours lui dire qu'il donne ses qualités aux autres, ou du moins qu'il reproche à autrui ce qu'on a le droit de lui reprocher à lui-même.

Qu'il n'oublie donc pas que si les princes d'Orléans font ce qu'on les accuse de faire, ils suivent tout simplement l'exemple de Napoléon III.

Le *Journal de Paris* publie l'intéressante note que voici, en la faisant suivre d'un article de l'*Union* et de trois articles de la *France*, qu'il cite à titre de documents. Cette note est une réponse aux attaques de l'*Union* et aux commentaires de la *France* sur l'adhésion donnée à la politique constitutionnelle par un grand nombre de membres du centre droit :

Si nous prenait fantaisie de considérer le XIX^e Siècle comme l'organe autorisé de M. le comte de Chambord, et de chercher dans les colonnes du journal de M. Edmond About, la pensée du chef de la maison de Bourbon, l'*Union* trouverait que nous commettons une bien singulière méprise. Elle en commet une toute aussi extraordinaire lorsqu'elle cherche dans les colonnes de la *France* la pensée des princes d'Orléans.

L'*Union* sait parfaitement que la *France* n'a pas qualité pour parler au nom des princes d'Orléans ou de leurs amis politiques; ce journal, d'ailleurs, n'a pas tardé à infirmer lui-même l'autorité de ses renseignements, en déclarant qu'ils pouvaient pêcher sur quelques points de détail. C'était assez dire qu'il ne garantissait rien de ce qu'il avançait.

Mais l'*Union* avait besoin d'un prétexte pour attaquer les princes d'Orléans. Elle a pris celui qu'elle a trouvé; elle en aurait cherché un autre, si celui-là lui avait fait défaut.

Depuis l'échec de la monarchie, les amis de l'*Union* n'ont qu'un regret : c'est que cet échec ne puisse pas être imputé aux princes d'Orléans. Ils n'ont qu'un désir : c'est que les princes se mettent dans leur tort en méconnaissant l'engagement qu'ils ont pris à Frohsdorf.

Pendant longtemps les amis de l'*Union* ont espéré que les princes d'Orléans se poseraient en compétiteurs de M. le comte de Chambord et s'efforceraient d'établir une monarchie de branche cadette.

Cet espoir a été déçu par la conduite loyale et droite des princes. Alors, qu'a-t-on fait? On a essayé de les pousser à bout par des violences de polémique. On espérait ainsi les amener, eux ou leurs amis, à quelque éclat qui les aurait mis dans leur tort.

La presse ultra-légitimiste de province a ouvert le feu depuis un an; il n'est pas d'outrages dont elle n'ait abreuvé les princes et leurs amis. Cette manœuvre a échoué. Les princes et leurs amis sont restés insensibles à ces violences.

Enfin on a recours à l'*Union*. On espère que ce journal, par son importance, par le public dans lequel il est lu, produira plus d'effet.

On fait donc insérer dans l'*Union* un article où les princes sont accusés, et toutes lettres de *courdisse* et de *lâcheté*.

Cet article, évidemment, n'est pas de la rédaction, il n'en est que plus grave. Ni M. Laurentie, ni M. Poujoulat, ni M. Mayol de Lupé, ni M. Neychens, ni M. Maggiolo, ni aucun des honorables rédacteurs de l'*Union* n'aurait certainement parlé en pareils termes des princes d'Orléans.

Les auteurs ou les inspirateurs de cette manœuvre en seront pour leurs frais d'habileté. S'ils ont cru nous pousser à bout et nous faire répondre aux violences par des violences, aux injures par des injures, ils se sont trompés.

S'ils ont cru faire dévier les princes d'Orléans et leurs amis de la ligne de conduite si simple et si droite suivie par eux depuis deux ans, ils ne se sont pas moins trompés. On n'aurait pas le droit d'être appelé un homme politique, si l'on se laissait entraîner hors de sa voie par les attaques et les outrages de ses adversaires.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'article de l'*Union*; nous reproduisons également les prétendues révélations de la *France* qui ont servi de prétexte à ce débordement d'injures.

Ceci fait, et nos lecteurs étant désormais en mesure d'apprécier la portée aussi bien que la convenance des attaques dirigées contre les princes d'Orléans et leurs amis, nous nous refuserons absolument à toute polémique avec l'*Union* sur ce sujet.

L'*Union* parle, en ce moment, une langue trop différente de la nôtre pour qu'un dialogue puisse s'établir entre elle et nous.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Le journal *l'Ordre*, dans un accès de fureur des plus plaisants, nous somme de vouloir bien rendre à l'Empire ce qui appartient à l'Empire. On se souvient peut-être que nous nous étions refusé à attribuer à l'empereur Napoléon III tout seul l'honneur de la prospérité industrielle, commerciale et agricole de la France contemporaine. C'est là, aux yeux des rédacteurs du journal *l'Ordre*, une thèse audacieuse, inacceptable. Il faut voir de quel air l'économiste éminent et anonyme qui cache sa gloire dans les colonnes de *l'Ordre* admoneste notre jeunesse inexpérimentée et téméraire. Nous sommes « un jeune présomptueux » un « faible porteur d'armes économiques » (*sic*); notre ignorance égale notre passion.

Afin de nous réduire, notre éminent contradicteur nous pose une série de questions auxquelles il nous invite à répondre congrûment et sans délai. Qu'est-ce qui a concédé les lignes principales de nos grands réseaux? A quelle époque ces lignes principales ont-elles été reliées par le réseau transversal? Comment et par quelle initiative se créèrent les chemins de fer d'intérêt local? Comment et par quelle initiative s'acheva l'ensemble de nos chemins vicinaux de grande communication, etc., etc.? Arrêtez-vous, illustre confrère, fermez la liste, nous nous rendons! Nous confessions très humblement que les chemins de fer français n'ont point été un don fait à notre pays par la Révolution de 1789. Nous reconnaitrions aussi, pour peu que cela vous plaise, que ce n'est point le roi Louis XIV qui a inventé le télégraphe électrique. Mais de grâce, à votre tour, veuillez considérer que ces progrès de la science et de l'économie politique, mis par vous si libéralement au compte du régime impérial, n'ont point été particuliers à notre pays dans la période que nous venons de traverser. La Belgique et l'Angleterre qui sont des monarchies constitutionnelles, la Suisse qui est une république, les Etats-Unis qui sont une république, l'Autriche, la Russie ont eu, tout comme nous, leur part de ces grands bienfaits de la civilisation et de la science au dix-neuvième siècle. Ces pays-là sont, tout comme le nôtre, sillonnés de chemins de fer et nous nous sommes même laissé dire qu'en ce genre la France ne vient qu'au sixième rang.

Elle a construit des chemins de fer dans toute l'Europe, mais il lui reste beaucoup à faire pour compléter son propre réseau.

Nous n'irons certes pas conclure de ce dernier fait que la France n'a pas tenu et qu'elle ne tient pas en ce moment encore très dignement son rang dans cet ordre comme dans toutes les directions du développement économique. Toute notre prétention se borne à dire que l'Empire n'a été que le bénéficiaire, le prête-nom, le guide d'un mouvement auquel, assurément, il a prêté assistance et protection, mais qui, vraisemblablement, se fût accompli de même sous tout autre régime politique.

L'éminent et anonyme économiste du journal *l'Ordre* veut bien consentir à reconnaître, sans doute pour nous donner une leçon d'impartialité, que le régime parlementaire ne fut pas étranger aux origines de cette brillante période de la fortune matérielle de la France. Il l'avoue à contre-cœur, il l'indique en deux lignes et d'une manière évasive, mais enfin il le dit, et nous lui en savons gré. A son tour, cette fois encore, que notre illustre et fougueux confrère veuille bien nous répondre. Pense-t-il que si le régime parlementaire avait duré, toutes les promesses de ce nouveau et grand mouvement économique se fussent trouvées déçues et stérilisées? Est-ce que la science, qui soulève le monde, aurait laissé la France seule dans son repos et dans son inertie? Est-ce que les nouvelles idées économiques, idées de liberté, de lutte confraternelle, d'universelle concurrence pour le plus grand profit de toutes les nations, n'auraient point trouvé un accès parmi nous? Est-ce que toutes ces écoles d'initiative féconde, où s'était formé et renouvelé l'esprit français, n'auraient pas poussé leurs disciples dans toutes les voies de l'invention industrielle et commerciale, et vers toutes les conquêtes de la fortune? Peut-être dira-t-on qu'un régime dictatorial s'est trouvé plus en mesure que tout autre de venir en aide à ce vaste et audacieux mouvement. Il fallait franchir plus d'un obstacle, et au besoin briser les barrières, ce qui est une habitude et un jeu pour un gouvernement de coup d'Etat. Les coups d'Etat économiques ont leur mérite, ils ont leurs périls aussi; tout se paie et se compense.

Aussi bien, ce qu'un souverain omnipotent a pu faire, non point seulement parce qu'il était omnipotent, mais parce qu'il était servi par les circonstances et par l'esprit du temps, un ministre résolu l'eût accompli de même, sauf quelques ménagements de plus pour les réclamations légitimes, sous un gouvernement libéral et parlementaire. Ni les intérêts, ni les talents, ni les convictions ni enfin le souffle tout puissant des idées modernes n'auraient fait défaut pour le soutenir dans sa lutte contre les résistances de toute nature avec lesquelles il fallait compter. Est-ce que d'aventure le journal *l'Ordre* voudrait prétendre que cette légion vaillante d'économistes, aurait manqué à la France si l'Empire ne s'était point trouvé là tout exprès pour l'encourager et la conduire? Aucun des économistes qui ont illustré la France au temps de l'Empire n'a commencé sa carrière sous ce régime. Tous ont fait leurs premières armes ou reçu leurs premières inspirations dans ces glorieuses et libres écoles dont nous parlions plus haut, écoles non patronées, non estampillées celles-là, et qui n'ont eu pour elles, à leurs débuts, que l'ardeur, la foi, l'enthousiasme de leurs disciples. Ce sont là de grandes et invincibles forces que les régimes de liberté ont seules la vertu de susciter. La dictature, qui ne les connaît pas, les exploite parfois quand elle les trouve, comme il est arrivé à l'Empire, toutes développées sur son chemin; mais elle est impuissante à les renouveler.

France.

Le 19 juillet 1870, la guerre était déclarée à la Prusse, et le ministre, maréchal Lebœuf, expédiait aux réserves l'ordre de rejoindre les compagnies actives. Alors, commençait par toute la France cette confusion inextricable que le général Vinoy et M. Jacquin ont si éloquemment exposée dans leurs ouvrages. Les lignes de chemins de fer étaient encombrées; d'un bout à l'autre du territoire, les réservistes étaient à la recherche de leurs corps. Bientôt, l'indiscipline qui, dans les armées, est presque toujours la conséquence directe du désordre et de l'insuffisance du commandement, détournait tous ces soldats de rejoindre. Ils se formaient en bandes, mendiaient sur les chemins, et, dans les premiers jours d'août, alors que leur absence se faisait si cruellement sentir à Wissembourg, à Forbach, à Wœrth, ils

attaquaient la gare de Reims, et pillaient les subsistances destinées à ceux qui combattaient et mouraient pour la France!

Le 1^{er} septembre 1875, le général de Cissey donnait aux réservistes de la classe de 1867 l'ordre de rejoindre les régiments. Le 2, ils étaient réunis sur les points désignés à l'avance dirigés par les cadres sur les dépôts, et, le 3 au matin, tous ces réservistes étaient équipés et armés : la France comptait 160,000 soldats de plus.

Le simple rapprochement de ces deux faits suffit à montrer les progrès accomplis.

La mobilisation des réserves prescrite par la loi d'organisation de l'armée a pleinement réussi, et nous ajouterons de suite que le zèle des officiers et des sous-officiers, la bonne volonté des hommes permettent de dire que cette période de vingt-huit jours aura été fructueusement employée.

Nous savons qu'il a été fait quelques critiques de détail fondées; on a cité des erreurs, de fausses directions indiquées, des doubles emplois; on a avec raison fait remarquer qu'il était pour le moins inutile d'envoyer au régime des hommes infirmes qu'il eût été bon d'examiner avant l'appel, puisque la moitié seulement de la classe de 1867 avait passé devant le conseil de révision.

Toutes ces critiques prouvent avec quel soin l'opinion publique se préoccupe aujourd'hui des questions militaires, mais elles n'infirment en rien la valeur du résultat obtenu. Sans être optimiste, on peut espérer que dès l'année prochaine, ces erreurs — sur lesquelles il fallait compter pour un premier essai — auront complètement disparu, et que la mobilisation des réserves s'opérera avec autant de régularité qu'en Prusse.

Informations

On annonce que l'Assemblée recevra communication, dans les premiers jours de la prochaine session, de deux documents importants qui se compléteront mutuellement.

Il s'agit d'un rapport, qui est en ce moment à l'impression, rédigé par les bureaux du ministère de la guerre, qui embrasse l'ensemble des actes de la Commune et des opérations qu'ont eu à accomplir les conseils de guerre, et d'un rapport général de la commission des grâces sur ses travaux que rédige en ce moment le secrétaire de cette commission.

Des expériences de télégraphie militaire vont avoir lieu à l'occasion des grandes manœuvres. A cette occasion, les préfets de tous les départements où ces manœuvres vont avoir lieu ont invité les maires à faire connaître aux populations de leurs communes que les fils et les autres parties du matériel télégraphique devront être respectés partout où ils seront placés, sous peine, pour les contrevenants, d'être poursuivis conformément aux lois. Toutes les dispositions législatives ou réglementaires destinées à assurer la conservation du matériel de guerre seront applicables aux infractions.

On s'occupe sérieusement de fonder à Lyon une université catholique. Déjà deux réunions ont eu lieu dans le but d'étudier cette grande et importante question. Mgr Thibaudier, évêque de Sidonie, présidait au nom de Mgr l'archevêque de Lyon, empêché. La première question soumise aux délibérations ayant été celle-ci : Y a-t-il lieu de s'occuper immédiatement de la fondation d'une université catholique à Lyon? L'affirmative fut votée par acclamation. Puis, dans l'impossibilité de tout créer à la fois, et après une mûre délibération, on s'arrêta à la pensée de commencer par une faculté de droit, et l'assemblée forma un bureau chargé d'examiner les points de détail dont la solution serait de nature à amener de plus prompts résultats. Mgr l'archevêque, ainsi qu'on devait s'y attendre, ayant donné sa pleine approbation à ce qui avait été résolu dans une première séance et envoyé ses bénédictions à l'honorable assemblée, on a poussé plus avant les choses dans une seconde réunion. L'autorité diocésaine a été priée d'adresser des lettres aux évêques dont les sièges sont plus rapprochés de celui de Lyon. On s'efforcera de créer sous leur autorité des comités dans toutes ces villes; dans les villes principales du diocèse on formera plusieurs comités. Dès à présent on fera appel aux catholiques, afin de réunir les sommes nécessaires, d'abord pour

la création d'une faculté de droit, et puis pour la création des autres facultés que réclame l'établissement d'une université.

Les archevêques de Paris, Rouen, Bourges, Sens et Reims, ainsi qu'un grand nombre d'évêques, viennent d'adresser collectivement au clergé et aux fidèles de leurs diocèses une lettre pastorale, pour leur annoncer la création d'une université libre à Paris et l'ouverture d'une souscription destinée à couvrir les frais de premier établissement. D'après cette lettre, les facultés de lettres, de sciences, de droit, ouvriraient le plus tôt possible leur cours, et des mesures seraient prises pour établir, dans un avenir peu éloigné, une faculté de médecine. L'archevêque de Paris offre, dès ce moment, l'usage de la maison des Carmes, qui est une propriété diocésaine acquise autrefois en vue de l'instruction de la jeunesse. Les souscriptions peuvent être versées en une seule fois ou réparties en plusieurs annuités; elles sont reçues à l'archevêché de Paris et dans les autres diocèses chez les prélats signataires de la lettre pastorale.

Les avis de Sassetot constatent que l'amélioration dans l'état de l'impératrice d'Autriche continue lentement. Il n'est pas probable que Sa Majesté puisse partir avant quatre ou cinq jours. Rien ne confirme jusqu'ici le bruit, qui a couru à Vienne, d'un voyage de l'empereur d'Autriche à Sassetot.

On a pu remarquer sur la plupart des wagons de la ligne de l'Est la lettre A peinte à l'encre rouge; sans doute on n'a cru voir dans ce signe qu'une indication pour les besoins du service. Cette lettre désigne les wagons qui ont été transformés et qui seuls peuvent circuler sur les lignes d'Allemagne, le gouvernement allemand ayant exigé que les wagons français eussent leurs tampons rehaussés, ceux des voitures allemandes étant plus élevés que les nôtres.

Toujours prévoyants, les Germain!

Tous les attachés militaires des ambassades accréditées près le cabinet de Versailles: le major de Bulow pour la Prusse, le colonel d'état-major Frédéritz pour la Russie, le colonel Lanza pour l'Italie, le commandant Chakir-Effendi pour la Turquie, etc., etc., ont été autorisés à suivre les grandes manœuvres qui ont lieu en ce moment. Presque tous ces officiers sont déjà rendus soit à l'état-major du général Lebrun, commandant le 3^{me} corps, soit à l'état-major du général Bataille, commandant le 5^{me} corps.

On lit dans la Patrie:

On nous assure que M. le prince Gortschakoff, chancelier et ministre des affaires étrangères de l'empire russe, aurait témoigné à l'un de nos hommes d'Etat, dans une visite récente, son étonnement de voir en France 32 départements soumis encore à l'état de siège. Il aurait ajouté que, dans son intérêt même, pour montrer qu'il possède la force d'un pouvoir normal et pour inspirer plus de confiance aux autres puissances, le gouvernement devrait renoncer à ce moyen exceptionnel de sécurité.

L'homme d'Etat dont parle la Patrie est M. le duc Decazes qui a eu, à Interlaken, une entrevue avec le prince Gortschakoff.

Voici, au sujet de cette entrevue, une petite note de la France:

« La politique de paix, qui est la nôtre, tend à devenir celle de tous les hommes d'Etat que la fatalité de leur carrière et de leur génie ne pousse pas à des conquêtes sans fin.

» Nous sommes heureux d'apprendre que plus nous allons et plus se dissipent les nuages qui obscurcissaient les relations internationales.

» Une récente entrevue, dont les détails ne sont pas connus, mais dont les résultats ont transpiré, a permis, à deux personnages importants qui se contraient sur un terrain neutre, de procéder à un échange d'idées plus complet et plus intime qu'ils n'avaient jamais fait.

» Les assurances données des deux parts seraient telles, nous dit-on, qu'il en faudrait conclure à une conformité absolue de vues dans toutes les questions de nature à soulever des difficultés en Europe; et s'il n'a pu être parlé, dans cet entretien, de garanties d'aucune sorte, du moins est-il aujourd'hui permis de dire que ces garanties existent déjà et résultent de l'intérêt bien entendu des deux nations en cause. »

TURQUIE

Les renseignements sur le résultat de la mission des consuls en Herzégovine sont contradictoires. Cette mission a-t-elle échoué, la nouvelle de cet échec est-elle prématurée, est-il vrai qu'à Trébigne les consuls d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie désespèrent d'amener les insurgés à entrer en communication avec le commissaire ottoman, ou faut-il croire que ces consuls n'aient pas encore commencé leurs négociations avec les insurgés? Les dépêches permettent de choisir celle de ces versions qu'on préférera. Même incertitude pour la Servie.

Les journaux officieux de Berlin continuent leur campagne contre l'Autriche. Ils ne pardonnent pas à cette puissance de ne pas avoir profité des difficultés actuelles du gouvernement turc pour ressusciter la question d'Orient et permettre à la Prusse de pêcher en eau trouble. Ils l'accusent de manquer à ses traditions et de forfaire à ses devoirs. « L'Autriche », dit aujourd'hui la Gazette nationale de Berlin, a eu jusqu'ici pour principe de combattre les Turcs et de répandre du côté de l'Est la civilisation européenne. Les lauriers de l'armée autrichienne ont fleuri dans la lutte. Si l'Autriche adopte désormais le principe opposé, il ne faudra pas qu'elle s'étonne de voir une puissance plus hardie se charger, un jour ou l'autre, de la tâche civilisatrice, et l'exécuter. Vouloir retarder opiniâtrement la ruine de la Turquie, c'est vouloir s'attirer à soi-même des complications au moment décisif. » Quelle est donc cette puissance hardie, à laquelle la Gazette nationale fait allusion? Serait-ce l'Allemagne, et celle-ci aurait-elle la prétention de renvoyer « un jour ou l'autre » les Turcs au delà du Bosphore? Compterait-elle déjà pour cela sur l'avant-garde qu'elle a établie en Roumanie? En réalité, on ne sait que penser de ce langage et de l'obstination singulière avec laquelle la presse bismarckienne pousse l'Autriche à travailler au démembrement de la Turquie. La Prusse aurait-elle quelque autre chose à démembrer ailleurs?

Dans l'Assemblée Serbe (le Skoupchtina) 42 députés se sont prononcés pour la guerre et 70 en faveur de la conciliation. La Skoupchtina se compose de 134 membres, dont 101 élus par le peuple et 33 nommés par le gouvernement. Si tous ces derniers ont voté dans le sens de la majorité, qui est aussi celui du gouvernement, on voit qu'en réalité le reste de cette Assemblée serait à peu près également partagé entre les belliqueux et les pacifiques.

ESPAGNE

Les carlistes font annoncer dans les journaux qui défendent leur cause qu'ils ne tarderont pas à prendre leur revanche des échecs qu'ils ont récemment essuyés. Don Carlos est à Elizondo, où il a de nombreuses conférences avec le général François Tristany, frère du chef d'état-major général de l'armée carliste. Un rôle militaire important serait réservé au général François Tristany. On annonce d'autre part que le général Dorregaray et ses troupes sont à Estella. On sait que, de leur côté, les alphonstistes poussent activement leurs opérations. Il faut donc s'attendre à un choc prochain et important.

Une dépêche officielle, en date du 17 septembre, annonce que la brigade Casola a battu 3,500 carlistes sous les ordres de Gamundi. Les carlistes ont perdu beaucoup de monde, tant en morts qu'en blessés.

La ville de Tremp a été surprise pendant la nuit; la garnison carliste a pu s'échapper dans les montagnes.

La même dépêche dit qu'en Catalogne la brigade Gamir a eu une rencontre avec les carlistes, qui ont perdu 35 hommes tués et 19 prisonniers, parmi lesquels se trouve le commandant en second de la bande.

Chronique locale

et méridionale.

Appel des réservistes de la classe de 1867.

Les hommes de la réserve de l'armée active appartenant à la classe de 1867 et résidant dans la 17^e région, qui comprend les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne,

du Gers, de la Haute-Garonne et de l'Ariège, sont convoqués pour le 25 septembre courant.

Cette convocation s'applique aussi aux hommes de la même réserve qui passeront dans l'armée territoriale du 1^{er} juillet 1876 au 30 juin 1877.

Les réservistes convoqués doivent se rendre directement, soit au bureau du recrutement, soit au dépôt de leur corps, suivant l'avis qu'ils en ont reçu, et à l'heure portée sur l'ordre d'appel, en tout cas le 25 septembre, avant midi.

Dans les gare de chaque ville de garnison, un détachement de chaque corps recevra, à l'arrivée des trains, les réservistes affectés à ce corps et les conduira à leur caserne.

Les réservistes qui ne se rendraient pas à la convocation, sans motif légitime, seraient poursuivis comme insoemis.

Le Bien public croit savoir que les réservistes de 1868 pourraient fort bien être convoqués pour le mois d'avril prochain, et ceux de 1869 pour le mois de septembre 1876.

La question est à l'étude.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que les douze concours régionaux se tiendront l'année prochaine dans les départements suivants: Aveyron, Loiret, Seine-Inférieure, Finistère, Pas-de-Calais, Marne, Jura, Gironde, Hautes-Pyrénées, Pante-Loire, Aude et Hautes-Alpes.

Pour ces divers concours, l'Etat accordera une somme totale de 787,400 fr. qui se décompose de la façon suivante: subsides pour concours d'animaux reproducteurs, 550,000 fr.; primes: 237,400 fr.

Aux allocations de l'Etat, il faut joindre celles des conseils municipaux et des conseils généraux, qui atteignent annuellement 1 million et demi. Ainsi donc, les concours régionaux coûtent annuellement une somme d'environ 2 millions 280,000 fr., soit à peu près 200,000 fr. chacun.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets, les informant qu'il a reçu plusieurs plaintes au sujet du retard apporté à la convocation des conseils municipaux.

Le ministre, rappelant que les sessions doivent avoir lieu au commencement de février, mai, août et novembre, ajoute que les maires abuseraient du droit qui leur appartient de fixer le jour d'ouverture de la session en reculant l'époque de cette session au-delà de la première quinzaine du mois où elle doit se tenir. Il invite les préfets à porter ces observations à la connaissance des maires.

Nous lisons dans le Constitutionnel:

Une bonne nouvelle pour les départements du Midi où l'on cultive le tabac. On annonce qu'on étudie actuellement, à la direction des contributions indirectes, une nouvelle législation qui donnera aux propriétaires qui cultivent le tabac des facilités beaucoup plus grandes, car on sait de combien de prohibitions cette culture est actuellement entourée. Beaucoup de personnes, qu'éffrayaient les complications de toutes sortes et les ennuis auxquels les cultivateurs se trouvaient soumis, vont pouvoir faire des essais.

Lundi, dit le Courrier du Gers, un épouvantable accident est arrivé à Castelnaud-Débat, chez M. Lavergne; il avait réuni plusieurs amis pour une partie de chasse et entre autres un de ses parents, M. le docteur Lavergne, qui était venu de Tarbes avec ses deux fils. Pendant la journée, un d'eux, M. Gérard Lavergne, laissa son fusil entre les mains de son frère pour traverser une haie, et une fois passé, voulut le reprendre.

Une branche accrocha la gachette, et le malheureux jeune homme reçut toute la charge dans le côté gauche.

Malgré la gravité de la blessure, on espère pouvoir le sauver, s'il ne survient pas d'accident d'ici à quelques jours.

C'est en ce moment que se forment les truffes sur la lisière et dans l'intérieur des bois peuplés de chênes et de marronniers. Elles sont dues à la piqûre d'un insecte, qui ne songe avant de mourir qu'à préparer d'abondantes ressources à sa progéniture.

Cet insecte, d'éminents agriculteurs cherchent à le propager et à l'acclimater sur un grand nombre de points du Midi de la France. Le monde des insectes, si riche en fléaux de toute sorte, qui ravagent nos arbres fruitiers et détruisent nos vignes, peut bien nous fournir une fois par

hasard une source de produits. Mais par malheur la propagation de la mouche truffière est assez difficile, l'insecte n'ayant qu'une vie aérienne de courte durée.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Il y a quelques jours, l'approvisionnement du marché aux bestiaux de la Vilette a atteint un chiffre qui, depuis l'ouverture de cet établissement en 1867, a bien rarement dépassé. On y a compté 4,389 bœufs et 26,667 moutons. Il est à remarquer, d'ailleurs que sur ces 4,389 têtes de gros bétail, 1,200 au moins ont été achetées pour la province et l'étranger. Quant aux moutons, près de 10,000 étaient de provenance hongroise ou italienne. Ainsi, le marché de la Vilette a son mouvement bien marqué d'exportations et d'importations.

Si, aux chiffres du marché de ce jour, on ajoute 778 veaux et 1,577 porcs, on obtient comme produit de droits de présence sur le marché (au taux de 3 fr. par tête de gros bétail; 1 fr. par veau ou porc, 30 c. par mouton) un total de 23,544 fr., qui ne comprend ni le droit de séjour dans les étables, variant entre 50 et 10 centimes, suivant la nature de l'animal, ni le droit d'octroi, lequel n'est perçu, d'ailleurs, que sur la viande entrant dans la consommation de Paris.

En somme, tout ici accuse sur les mois et jours correspondants de 1874, et surtout de 1873, une amélioration croissante. L'apaisement et la tranquillité réussissent si bien à ce pauvre pays! On ne conçoit pas qu'il y ait des geus qui songent à la troubler.

Marchés aux bestiaux de La Vilette.

Paris, 22 septembre 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES.	
Bœufs.	4.389	3.447	1.38 à 1.88	
Vaches.	941	893	1.16 à 1.68	
Taureaux.	95	89	1.20 à 1.50	
Veaux.	778	698	1.80 à 1.90	
Moutons.	26.667	21.733	1.60 à 2.06	
Porcs gras.	1.577	1.103	1.40 à 1.66	

Dernières nouvelles

Versailles, 22 septembre.

Une sorte d'épidémie de dyssentérie s'est déclarée à Nantes, parmi les réservistes. Des mesures sanitaires ont été prises en conséquence.

On n'a reçu jusqu'à présent de la frontière espagnole aucun avis confirmant la nouvelle de l'entrée de Saballs en France qui a été télégraphiée de Madrid. Il est certain seulement que les carlistes sont très-désorganisés et que tout les jours de nouveaux groupes de soldats du prétendants espagnol se réfugient en France. Plusieurs convois de ces réfugiés ont été expédiés hier de Tarbes, à Périgueux et à Limoges.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville sont de retour de leur voyage à Vienne où ils étaient allés assister au mariage de leur nièce, la duchesse Aurélie de Cobourg, fille de la princesse Clémentine, avec Max-Emmanuel, duc de Bavière et frère de l'impératrice d'Autriche.

On écrit de Posen que le numéro 211 du Dziennik Poznanski a été saisi parce qu'il contenait un discours qui a été adressé, le 8, par le Pape, aux pèlerins français, et dans lequel le Saint-Père parle de l'Empire d'Allemagne.

Bourse de Paris.

Paris, 23 septembre 1875.

Rente 3 p. %	65.00
— 4 1/2 p. %	95.75
— 5 p. %	104.55

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pêche ! Pêche ! Pêche !

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le

monde des sportsmen. Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amzeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^e, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 20 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 146^e livraison (18 septembre 1875). — TEXTE : La toute petite, par J. Girardin. — Les Otaries ou lions marins, par Th. Lally. — Comment se font les statues, par l'Oncle Anselme. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Les grands téléscopes, par A. Lévy. Dessins d'Emile Bayar, Féral, P. Philippoteaux, Mesnel, etc.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 767^e livraison, (18 septembre 1875). — Texte : Le Polaris : Le radeau de glace, par M. le lieutenant Tyson. 1870-1873. Extraits d'une traduction inédite; dessins inédits. — Treize dessins de Riou.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-dés-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 40 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 4 fr.

UN DERNIER MOT

sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à MM^{es} Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pignet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

A VENDRE

Une CUVE

VÉRITABLE CHOEUR DE CHÊNE du Nord,

Décuvant environ 32 barriques de vin. S'adresser à M. le Capitaine de Gendarmerie.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

BÈGUES

Le 18 Octobre prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

Entrepôt de Barriques à Agen

cours du Pin.

MAISON DREUILLE

André Noël

à Bon Rencontre, près Agen.

Réunion le Dimanche matin, de 6 heures à midi, porte du Pin, Café Desplats. — Vente sur place, disponible et comptant. — Cours du 12 courant, 10 fr. 25 c. demandé.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

Librairie Catholique et Classique

J.-D. GRAYSSAC
A CAHORS.

Paroissien noté, à l'usage du diocèse de CAHORS, imprimé par ordre de Mgr PIERRE ALFRED GRIMARDIAS, évêque de Cahors, 4 vol. in-48, relié en basane racine 1 fr. 75 — basane chagrinée, tranche marbrée, 2 fr. — basane chagrinée dorée sur tranche, 2 fr. 50 — chagrin doré sur tranche, 3 fr. 50. — Ajouter 45 c. par exemplaire pour le recevoir franco par la poste.

Le Passage de l'âme revenant au joug sacré de Jésus-Christ, traduit du latin de P. L. de Besombes de Saint-Jeniès, par l'abbé A.-B. Pergot, chanoine honoraire, curé doyen de Terrasson, etc. — 4 vol. in-42, broché, 3 fr., par la poste 3 fr. 40.

Vie et vertus chrétiennes, par l'abbé Gay, 3 vol. in-42, brochés, 10 fr. — par la poste 11 fr. 50 c.

Droits de Dieu, par l'abbé Chesnel, 4 vol. in-8°, 5 fr. — poste 6 fr.

Biographie des hommes célèbres du département du Lot, par le Dr J.-B. Vidaillet, ancien receveur des finances, 2^e édition, 1 vol. in-8°, broché, 5 fr. — poste 6 fr.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.